



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 octobre 2008
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 6006^e séance, le 29 octobre 2008, la question intitulée « La situation concernant la République démocratique du Congo », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité condamne la récente offensive du CNDP dans l'est de la République démocratique du Congo et demande instamment qu'il mette un terme à ses opérations. Le Conseil se félicite de l'annonce d'un cessez-le-feu immédiat faite par Laurent N'Kunda et attend de celui-ci qu'il fasse en sorte que le cessez-le-feu soit effectivement et durablement observé et du CNDP qu'il reprenne le processus politique. Il exprime sa profonde préoccupation face aux terribles conséquences humanitaires des récents combats. Il engage instamment toutes les parties à s'acquitter pleinement de l'obligation qui leur est faite par le droit international de protéger les civils, d'assurer l'accès aux populations dans le besoin et de garantir la sécurité du personnel humanitaire. Il affirme que toute attaque contre la population civile, notamment dans les principales agglomérations, est totalement inacceptable.

Le Conseil exhorte tous les signataires des processus de Goma et de Nairobi à s'acquitter de leurs engagements de manière effective et de bonne foi. À ce propos, il appelle les autorités de la République démocratique du Congo et du Rwanda à prendre des mesures concrètes pour désamorcer les tensions et rétablir la stabilité dans la région. Il soutient sans réserve les efforts déployés par le Secrétaire général pour faciliter le dialogue entre les dirigeants des deux pays et l'invite à charger un envoyé spécial de cette mission le plus tôt possible.

Le Conseil engage instamment le Gouvernement de la République démocratique du Congo à prendre des mesures efficaces pour faire en sorte qu'il n'y ait aucune coopération entre des éléments des FARDC et les FDLR. Il demande aussi aux gouvernements de la région de cesser tout soutien aux groupes armés de l'est de la République démocratique du Congo. Il exprime sa préoccupation face aux tirs à l'arme lourde qui auraient eu lieu à la frontière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Il se dit à nouveau résolu à continuer de surveiller de près l'application de l'embargo sur les armes et des autres mesures prévues dans sa résolution 1807 (2008).

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Le Conseil exprime son plein appui à la MONUC et condamne toutes les attaques, quels qu'en soient les auteurs, lancées contre elle ces derniers jours. Il demande à la MONUC de continuer à s'acquitter pleinement de son mandat dans tous ses aspects, en particulier par une action robuste pour protéger les civils en danger et pour décourager toute tentative de quelque groupe armé que ce soit de compromettre le processus politique.

Le Conseil prend bonne note de la demande du Secrétariat de l'ONU tendant à renforcer la MONUC. Il l'examinera attentivement compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain. »
